
CONCOURS

pour le Label européen
des langues 2018-2020

Faites connaître vos projets linguistiques innovants !

Le Label européen des langues (LEL) est une distinction qui récompense des **initiatives innovantes et créatives dans l'enseignement et l'apprentissage des langues**.

Tous les niveaux d'enseignement sont concernés et toutes les langues, y compris les langues régionales, minoritaires et la langue des signes.

Les lauréats sont sélectionnés suite à un **concours national**. L'appel aux candidatures 2018-2020 est actuellement en cours.

**Date limite pour
le dépôt des candidatures :**
le 13 décembre 2019

Qui peut participer ?

- + Toutes les **organisations d'éducation et de formation**, publiques ou privées
- + Les **associations**
- + Les acteurs du **monde socio-économique** travaillant dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues.

Pour être éligible, le projet doit être **terminé ou en phase d'achèvement**, de façon à ce que des résultats concrets soient disponibles.



Quels types de projets sont éligibles ?

L'appel à candidatures LEL 2018-2020 concerne :

- + Tous les projets, terminés ou en voie d'achèvement, qui mettent en valeur **l'apprentissage** des langues
- + Toutes les initiatives qui visent à améliorer les **méthodes d'enseignement linguistique**
- + Tous les projets dont la **communication multilingue** constitue un aspect important.

Les prix à gagner

Un Label européen des langues est un **gage de qualité** pour l'enseignement linguistique dispensé au sein de votre structure.

D'autre part, chaque projet gagnant sera doté d'un **bon d'achat de 1'000 €** pour acquérir des livres et des outils pédagogiques.



Critères d'appréciation et priorités européennes 2018-2020

Votre projet sera apprécié pour les qualités suivantes :

- + **Innovation**
- + **Pertinence**
- + **Transférabilité** à d'autres contextes.

La **dimension européenne** et la **compréhension interculturelle à travers la promotion des compétences linguistiques** seront nécessairement des aspects importants.

D'autre part, pour être éligible, votre projet devra répondre à **une** (au moins) **des priorités européennes** que la Commission européenne a définies pour le LEL 2018-2020 :

1. **Développer des écoles meilleures et plus inclusives et soutenir les enseignants et les chefs d'établissement pour gérer la diversité**
2. **Supprimer les obstacles linguistiques pour créer des régions frontalières plus dynamiques**



Quel est l'objectif du Label européen des langues ?

Le LEL vise à mieux faire connaître des projets qui ont réussi, par exemple, à :

- + Améliorer la **qualité** de l'enseignement et de l'apprentissage des langues
- + Stimuler la **motivation** des étudiants pour les langues
- + Assurer une meilleure utilisation des **ressources** disponibles pour diversifier l'offre linguistique.



Pour plus d'informations

Des renseignements supplémentaires sont disponibles sur le site www.anefore.lu et auprès de Anefore.

Contact : info@anefore.lu
Tél. : (+352) 247-85284



eduPôle Walferdange
Route de Diekirch
L-7220 Walferdange



Erasmus+